



Mémoire de la Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec

à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de
l'agroalimentaire du Québec

Texte déposé à Rimouski, par Gratien Bélanger,
président de la F.P.R.P.Q.

18 mai 2007

AVANT-PROPOS.

Nous avons déjà déposé, à l'occasion du passage de la CAAAQ à Trois-Rivières plus tôt cette année, un dossier sur l'ensemble des problématiques vécues par ceux qui s'intéressent encore aux trois races patrimoniales : le cheval Canadien, la poule Chantecler et la vache Canadienne.

Il est aussi question dans ce dernier document des principales solutions mises de l'avant pour assurer la sauvegarde de ces races, notamment le développement d'élevages de reproduction (animaux pur-sang) et la réintroduction de ces races sur des fermes paysannes à la recherche de produits à valeur ajoutée.

Pour médiatiser nos actions, nous avons obtenu l'appui inconditionnel d'une artiste franco-québécoise qui se spécialise dans la promotion des races du terroir de la France profonde, madame Fabienne Thibeault; ses succès, notamment avec la vache Parthenaise, lui ont valu la décoration de chevalier de l'Ordre du mérite agricole de la République française.



**À gauche,
Fabienne
au champ
avec des
vaches
Parthe-
naises**



**À droite,
Fabienne
décorée
du Mérite
agricole
français**

C'est l'agronome Pierre Ferron, M. Sc. (économie rurale), qui a rédigé le document d'appui dont nous venons de parler; c'est également ce professionnel (51 ans d'expérience agronomique) qui a rédigé le présent mémoire que nous déposons devant la Commission. Il est le vice-président de la FPRPQ depuis sa fondation en 2005.

LA FÉDÉRATION DE PRODUCTEURS DES RACES PATRIMONIALES DU QUÉBEC (FPRPO).

Cette corporation sans but lucratif a été immatriculée au printemps 2005. Par ce geste, nous voulions signaler notre ferme intention de sauvegarder chacune des trois races patrimoniales reconnues par une loi de l'Assemblée nationale du Québec en 1999, [la Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec](#).

En effet, une loi ne peut réussir à elle seule la sauvegarde et le développement d'espèces animales qui ont permis à notre agriculture de progresser depuis les débuts de la colonisation jusqu'à nos jours; il faut des budgets qui viennent appuyer la reconnaissance légale, ce que nous sollicitons auprès de l'État depuis 2005. Nos trois races du patrimoine, la vache Canadienne, la poule Chantecler et le cheval Canadien, constituent un héritage qui nous a été légué par les générations précédentes d'éleveurs; les Pouvoirs publics doivent s'impliquer pour permettre aux prochaines générations de bénéficier de ces races.

Trois ministères ont été interpellés pour nous permettre de jouer enfin les rôles que nous nous sommes attribués; Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le MAPAQ semble déterminé, depuis janvier dernier, à nous accorder un budget de fonctionnement minimal; au MDDEP, on prend au sérieux notre objectif de maintien d'une bonne biodiversité au sein des espèces animales domestiques.

Deux des trois races patrimoniales requièrent, pour leur exploitation commerciale, l'obtention de quotas de production; ces droits de produire relèvent de plusieurs fédérations ou syndicats de producteurs : la FPLQ pour le lait, par exemple (vache canadienne). Par ailleurs, la poule Chantecler étant une race de volaille à deux fins (œufs de ponte et d'incubation et chair), trois groupes de producteurs se partagent des quotas; des pourparlers sont toujours en cours avec ces quelques organismes pour négocier des exceptions afin de permettre aux races patrimoniales de se tailler un part de marché sans être étouffées par l'obligation de l'achat de contingents.



*“Même si une race locale pure
ne paraît pas satisfaire
aux indications économiques du moment,
il est du devoir des Pouvoirs publics
d’assurer la conservation d’un nombre
suffisant d’individus de cette race
pour reconstituer celle-ci
dès que les circonstances
viendront à se modifier.
Il s’agit là de la sauvegarde
d’un héritage dont chaque génération
est comptable à l’égard de celle
qui lui succède”.*

*Georges Janin,
inspecteur de l’Agriculture, 1929.*

LA SITUATION RÉELLE DE NOS TROIS RACES PATRIMONIALES DU QUÉBEC.

L'article 6 de la Loi sur le développement durable du Québec émet notamment le principe suivant :

l) « préservation de la biodiversité » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

Selon **Rare Breeds Canada** et la **Fondation canadienne des ressources génétique des animaux de ferme**, la population des races vache Canadienne et poule Chantecler diminue; elles sont en voie d'extinction. Nos deux races patrimoniales, de même que le dindon bronzé et le porc Tamworth, subissent actuellement la concurrence d'autres races hautement productives dans le cadre de l'industrialisation de la production agricole.

« L'agriculture moderne a appliqué la science de la génétique et de l'élevage à la production d'animaux de ferme efficaces et à production élevée. Ce processus a mené à la perte de nombreuses races et lignées animales et aviaires. Une grande partie de la variabilité génétique des animaux de ferme résulte de plusieurs races distinctes développées à l'intérieur de chaque espèce, et nombre d'entre elles sont maintenant en voie de disparition dans le monde entier. » (Jim Dalrymple, Services de technologie du bétail, Brigton)

Laurent Avon, responsable des plans de sauvegarde des races bovines à très petit effectif à l'Institut de l'élevage français a bien voulu commenter nos efforts pour mettre en valeur la vache canadienne :

« La difficulté aujourd'hui c'est de trouver de bonnes vaches pures pour créer de nouveaux taureaux pur-sang et diversifier les souches disponibles de qualité. Il est cependant possible d'agir efficacement avec ce qui reste si on en a la volonté. Si on se place des stricts points de vue historiques, patrimoniaux et zootechniques, la Canadienne mérite d'être sauvée. Son histoire extraordinaire devrait par la suite lui donner une réelle valeur économique. »

Le cheval Canadien

C'est actuellement la race « pure » de chevaux la plus importante au Québec, mises à part les races de sujets qui participent à l'industrie des courses. Bon an mal an, le Québec enregistrait près des trois-quarts des chevaux de race Canadienne (environ 500 par année au total); mais ces dernières années, la part du Québec tend à diminuer au profit des enregistrements venant de l'extérieur (288 enregistrements pour le Québec et 220 pour l'extérieur en 2003).

L'absence de plan conjoint de commercialisation facilite, d'une part, l'entrée dans cette production; d'autre part, cependant, la libéralisation actuelle de ce marché influence à la baisse la qualité des sujets et elle draine vers l'extérieur les meilleurs reproducteurs. Nous assistons alors à une érosion rapide du patrimoine génétique des chevaux Canadiens.

La FPRPQ a convenu avec l'AQCC (Association québécoise du cheval Canadien) d'exercer un contrôle permettant de maintenir au Québec une banque de sujets reproducteurs (et de semences) ayant un fort potentiel génétique.

C'est que le cheval Canadien est une race à part entière, aux caractéristiques bien fixées, façonnées au pays, intouchables, bien inscrites au premier livre de généalogie. Il est un patrimoine précieux à conserver et à protéger et non une race en perpétuelle redéfinition. Or, le cheval Canadien a failli disparaître par des croisements inopportuns ces dernières années; auparavant, ce furent les importations de chevaux étrangers qui l'ont menacé.

Retenons finalement les qualités de polyvalence de cette race : elle convient aux travaux de la ferme, à la promenade, en voiture comme à la selle. Les adeptes de l'équitation apprécient l'endurance du cheval Canadien, sa résistance et sa docilité. Il a la particularité (race patrimoniale) de constituer la seule race développée au Québec et au Canada. Le gouvernement du pays a voulu lui aussi contribuer à sa survie par sa *Loi sur le Cheval national du Canada* en 2002.

La poule Chantecler

Créée par un génial aviculteur de La Trappe d'Oka, le Frère Wilfrid, au début du siècle dernier, la poule Chantecler est une race à deux fins et elle affectionne les parcours extérieurs en toutes saisons; issue des races américaines de l'époque, la Chantecler devait les remplacer.

Race virtuellement éteinte dans certains coins du pays (entre 1 000 et 1 500 oiseaux au pays), elle ne doit sa survie qu'à la pugnacité de quelques irréductibles éleveurs amateurs; en effet, l'arrivée des poules hybrides spécialisées dans les poulaillers de grandes dimensions refoula la Chantecler dans les poulaillers domestiques. Puis le droit de produire sans quota passa de 500 à 250, puis à moins de 100 poules.

Décrite comme une race d'utilité générale, elle est de taille moyenne (poids entre 3,2 et 4,1 kg selon le sexe pour les adultes), bonne pondeuse, bien en chair, poitrine très large, plumage blanc et serré au corps, barbillons très réduits (un avantage dans les poulaillers froids), c'est aussi une poule rustique et active, une couveuse médiocre et d'un joli aspect.

Tenue dans la précarité depuis plus d'une trentaine d'année et sachant qu'elle est boudée par les élevages commerciaux qui détiennent les quotas d'œufs de consommation et d'incubation ainsi que ceux du poulet de chair, la Chantecler ne peut trouver sa voie que chez les amateurs disposant de peu ou pas du tout de quota.

Possédant les atouts pour conquérir des marchés d'appellation, au même titre que le poulet de Bresse en France, par exemple, la Chantecler a cependant besoin d'une part du quota avicole; seuls les élevages de reproduction et d'appellation contrôlée (cahier de charges rigoureux) devraient cependant pouvoir bénéficier de cet encouragement en faveur de la biodiversité animale.

La vache Canadienne

Elle est la race patrimoniale la plus menacée de disparition; moins du tiers des 450 femelles enregistrées sont de race pure. Pourtant, c'est elle qui a permis l'implantation d'une industrie laitière au Québec; elle est la plus ancienne race de vaches à lait en Amérique.

Issue des meilleurs troupeaux de Bretagne et de Normandie, les sujets qui constitueront la première race bovine du pays ont dominé sans partage nos élevages jusqu'au début du 19^e siècle; ces animaux, dotés d'une rusticité proverbiale provenant de la sélection naturelle (en milieu relativement hostile), se font aussi remarquer par une fertilité supérieure et une grande facilité de vêlage.

Sa moyenne officielle de production est de 4 300 kg de lait à 4,24 % m.g. et 3,62 % de protéine; son pelage brun foncé, son poil luisant et fin et la pigmentation de sa peau en font un animal de plein soleil qui s'adapte même au climat chaud. L'insémination artificielle aura permis de bonifier considérablement la conformation de cette race, sans pour autant nuire aux autres attributs, particulièrement sa longévité.

Cette race qui fut vraiment la nourrice de la Colonie, possède un livre de généalogie depuis 1886; mais cela ne peut suffire pour faire revivre la vache Canadienne dans le contexte actuel de l'industrie laitière. Il faudrait décupler le nombre de sujets d'élevage (environ 5 000 têtes pour assurer le seuil génétique de la race).

Plusieurs sujets reproducteurs ne peuvent faire valoir leur potentiel laitier actuellement; les éleveurs-amateurs ne détiennent pas assez de quota de production pour mettre en place des troupeaux souches. L'explosion du prix des quotas laitiers incite plutôt les petits éleveurs à sortir de la production.

Une part de notre quota provincial devrait être attribuée « gratuitement » aux troupeaux de reproduction et aux élevages qui démarreront exclusivement des productions sous le « label » de la race (lait de consommation, fromages, yogourts, etc.).

NOTRE ACTION VISE UNE PRODUCTION RÉPONDANT AUX EXIGENCES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À CELLES DU MARCHÉ.

- a) La sauvegarde et le développement des trois races patrimoniales du Québec devrait contribuer substantiellement à la sécurité de l’approvisionnement de la population en produits de qualité, détenant un « label » des races du patrimoine;
- b) Notre action contribue également à la conservation des ressources naturelles et à l’entretien du paysage rural; plusieurs centaines de fermes paysannes vont être créées ou sauvegardées en leur permettant d’exercer des activités générant plus de richesse en milieu rural;
- c) Finalement, au moment où de nombreux acteurs influents du Québec souhaitent une véritable décentralisation administrative en faveur des régions, la relance des races patrimoniales peut contribuer sensiblement au repeuplement et à l’occupation du territoire de ces mêmes régions.

Madame, messieurs les Commissaires, la Fédération de producteurs des races patrimoniales du Québec vous présente ce modeste projet d’agriculture plus indigène (races patrimoniales) et moins gourmande en énergie (production de proximité). Et, en terminant cette présentation, puis-je me permettre de rappeler, comme nous l’a appris Bacon, « *que l’homme commande à la nature en lui obéissant* »; or, ce sont les nombreuses désobéissances envers la nature, durant les cinquante dernières années d’agriculture industrielle, qui mettent maintenant en péril les races du patrimoine agricole québécois.

Gratien Bélanger, président de la FPRPQ

Vendredi, 18 mai, 2007